

A LA PRUNE LORRAINE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.216.500 €
Siège social : 11 rue de l'Eglise - 54330 Forcelles-Saint-Gorgon
348 609 017 R.C.S. Nancy

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉSOLUTION VOTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Gérant et en application de la politique générale du Groupe, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 90.050 € en intégralité au compte de réserves ordinaires dont le montant passe ainsi à 1.883.513 €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Adoption

Cette affectation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2026.

**Pour copie certifiée conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all enclosed within a large, sweeping loop.

A LA PRUNE LORRAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.216.500 €
Siège social : 11 rue de l'Eglise - 54330 Forcelles-Saint-Gorgon
348 609 017 R.C.S. Nancy

—

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a large, sweeping loop.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A LA PRUNE LORRAINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 Rue de l'Eglise 54330 FORCELLES-SAINT-GORGON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 4 8 6 0 9 0 1 7 0 0 0 1 0		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 500	AG	3 500	
		Fonds commercial (1)	AH	80 000	AI		80 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	114 313	AO		114 313
		Constructions	AP	668 570	AQ	527 683	140 886
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 217 694	AS	1 189 027	28 666
		Autres immobilisations corporelles	AT	42 429	AU	42 429	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	14 940	CT		14 940
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	2 141 446	BK	1 762 640	378 806
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT	3 516 271	BU		3 516 271
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	524 084	BY		524 084
		Autres créances (3)	BZ	129 176	CA		129 176
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	853 249	CG		853 249	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 400	CI		1 400	
	TOTAL (III)	CJ	5 024 182	CK		5 024 182	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 165 629	IA	1 762 640	5 402 989	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A LA PRUNE LORRAINE</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>1 216 500</u> ...)		DA 1 216 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC
	Réserve légale (3)		DD 121 650
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE 1 793 462
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 90 050
	Subventions d'investissement		DJ 932
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 3 222 595
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ 24 620
	TOTAL (III)		DR 24 620
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 797 125
	Dettes fiscales et sociales		DY 296 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Instrument financier à terme		DI
	Autres dettes		EA 1 061 739
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 2 155 774	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 5 402 989	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 155 774
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A LA PRUNE LORRAINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 402 989 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 050 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,04 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018-2020

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	80 000			80 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 500			3 500
Immobilisations incorporelles	83 500			83 500
- Terrains	114 313			114 313
- Constructions sur sol propre	668 570			668 570
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 196 939	36 000	15 245	1 217 694
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 529			26 529
- Matériel de transport	15 900			15 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 022 252	36 000	15 245	2 043 007
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	14 940			14 940
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	14 940			14 940
TOTAL	2 120 692	36 000	15 245	2 141 447

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		36 000		36 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		36 000		36 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		15 245		15 245
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 245		15 245

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	80 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	80 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCEA DES CHARMILLES	15	11	98,00					265	11	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			3 500			3 500
Immobilisations incorporelles			3 500			3 500
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	15 à 25 ans		511 810	15 874		527 683
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matière et outillage industriels	5 à 10 ans		1 196 939	7 333	15 245	1 189 028
- Installations générales, agence et aménagements divers	3 à 8 ans		26 529			26 529
- Matériel de transport	4 ans		15 900			15 900
- Matériel de bureau et informatiq mobilier						
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			1 751 178	23 207	15 245	1 759 140
TOTAL			1 754 678	23 207	15 245	1 762 640

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 654 661 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	524 085	524 085	
Autres	129 177	129 177	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	1 400	1 400	
Total	654 661	654 661	

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	256 171
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	42 578
ASSOCIES - INTERETS COURUS	2 453
Total	301 201

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 216 500,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 60,83 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	22 979	1 641			24 620
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	22 979	1 641			24 620
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 641			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 155 774 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	797 126	797 126		
Dettes fiscales et sociales	296 909	296 909		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 061 740	1 061 740		
Total	2 155 774	2 155 774		
(**) Dont envers les associés	1 030 862			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	230 376
ASSOCIES INT.COURUS A PAYER	10 862
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	64 979
DETTES PROVIS. PR PARTIC. SALARIES	4 534
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	70 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	27 320
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	29 620
ETAT - CHARGES A PAYER	1 434
CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER	800
Total	439 925

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 400		
Total	1 400		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/1994, la société SARL A LA PRUNE LORRAINE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LOISY & FILS.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers	2	
Total	8	

Médailles du travail :

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de la SARL A LA PRUNE LORRAINE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cet avantage aux salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	24 620
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	24 620
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 24 620 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 24 620 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.